

CAHIER D'ACTEUR N°17 - FÉVRIER 2022



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Région
Nouvelle-Aquitaine

Contact

Président Alain Rousset
Région Nouvelle-Aquitaine,
14, rue François de Sourdis
33 077 Bordeaux cedex
Tél : +33.1 05 49 38 49 38
www.nouvelle-aquitaine.fr
president@nouvelle-aquitaine.fr

Présentation de la structure

Région Nouvelle-Aquitaine née, en 2016, de l'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes. Compétences clef : aménagement territorial, économie et innovation, transports scolaires-TER-interurbains, enseignement supérieur-recherche, formation et orientation, planification de la gestion et prévention des déchets, biodiversité, lycées, fonds européens et cheffe de file transition énergétique.

Agir pour le climat en accélérant la transition énergétique

1. Territoire sensible

La Nouvelle-Aquitaine est significativement impactée par le changement climatique (AcclimaTerra 2018). La volonté forte de la Région Nouvelle-Aquitaine d'accélérer les transitions a été actée par l'adoption dès juillet 2019 de la feuille de route Néo Terra. Forte de travaux de plusieurs années par plus de 450 scientifiques sur le changement climatique (travail d'un collectif de 300 scientifiques, qui s'est déroulé sur 7 années, intitulé Acclimaterra) et la biodiversité (travail d'un collectif de 150 scientifiques, sur 3 années, nommé Ecobiose), cette feuille de route engage toutes les politiques régionales dans les transitions afin de préserver le climat et la biodiversité.

Sa situation, sa géographie (972 km de côtes, 2 massifs montagneux, ...), sa démographie en importante croissance sur le littoral et sa forte dynamique économique l'exposent aux risques dus à l'augmentation de l'intensité et à la fréquence des aléas : sécheresse, canicule, élévation du niveau de la mer, tempête, inondation, submersion, L'évolution climatique affecte toute l'économie : agriculture, viticulture, foresterie, pêche et cultures marines, industrie, tourisme, construction, transports, santé, cadre de vie pour la population...

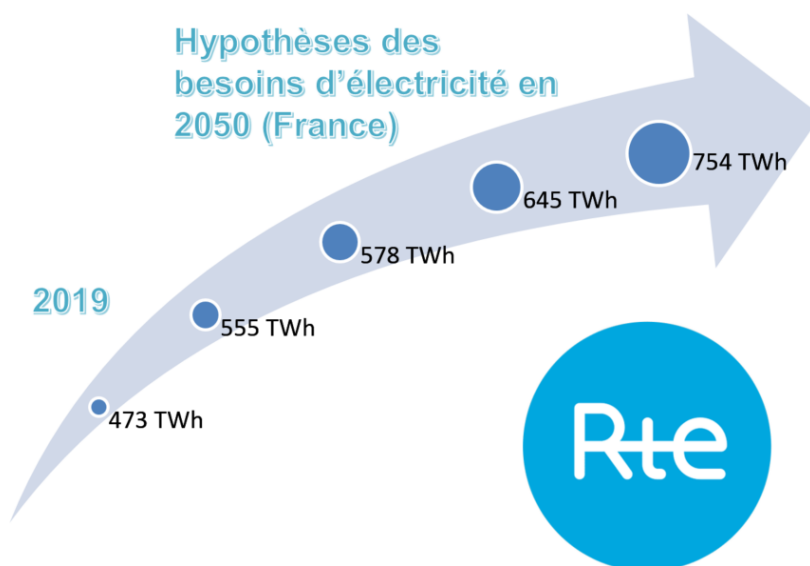
2. Région neutre en carbone en 2050

Par son étendue, la diversité de ses espaces agricoles, forestiers, littoraux et ses gisements solaire, éolien et biomasse, elle offre un potentiel diversifié d'énergies renouvelables (EnR) terrestres et maritimes. Les objectifs, du Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires Nouvelle-Aquitaine (SRADDET / 27.03.2020) permettent aux EnR d'atteindre respectivement pour les horizons 2030 et 2050, 50% et 100% de la consommation régionale finale d'énergie et la neutralité carbone en 2050, avec consécutivement des efforts drastiques d'économies d'énergie.

La situation énergétique régionale est aujourd'hui la suivante: 170 000 GWh d'énergie sont consommées en Nouvelle-Aquitaine (chiffres 2019), soit 28 MWh par habitant et par an. 22% de cette consommation est de l'électricité, produite à partir de nucléaire, d'ENR, et de gaz naturel

60% des besoins en énergie sont couverts par les énergies fossiles (pétrole, gaz naturel et charbon) ;

La production énergétique secondaire régionale (énergie issue de la transformation de l'énergie primaire), quant à elle, représente un peu plus de la moitié de ce besoin énergétique, soit 90 000 GWh. En grandes masses, elle provient des centrales nucléaires principalement, à hauteur de 51%, et à hauteur de 47% des différentes filières d'énergies renouvelables (biomasse, solaire, hydraulique, géothermie, éolien, biogaz, etc), les 2% restant étant de la production thermique fossile et de la valorisation énergétique des déchets urbains non renouvelables.



Si l'on se focalise sur les besoins en électricité, qui représentent 22% de la consommation énergétique (chiffres 2019), ils sont voués à augmenter fortement. En effet, comme exposé par RTE dans son rapport « Futurs énergétiques 2050 » publié en octobre 2021, la décarbonation de l'économie sera synonyme d'électrification des

process et des usages. Ainsi RTE a défini plusieurs scénarii à 2050 et tous prévoient une augmentation du besoin en électricité bas carbone et renouvelable entre +15% et +38%. Sachant que la Région a consommé 37 771GWh d'électricité en 2019, les besoins supplémentaires pourraient être de l'ordre de 10 000GWh. Alors que les facteurs de charge des parcs éoliens offshore en Europe sont compris entre 29% et 48%, le projet offshore au large de l'île d'Oléron pourrait produire jusqu'à 3 000 GWh, soit 30% des besoins supplémentaires en électricité de la Nouvelle-Aquitaine d'ici 2050.

Ainsi, au regard de l'évolution à la hausse des prix de l'énergie (l'éolien offshore produit une électricité très compétitive comme en témoigne l'attribution à EDF du projet de Dunkerque à un prix de 44€/MWh) et du réchauffement climatique qui nécessite une mobilisation immédiate pour atteindre les objectifs à 2030, une stratégie de sécurisation de l'approvisionnement énergétique régional est une nécessité vitale pour maintenir l'autosuffisance et le développement économique régional.

Considérant la fin envisagée de l'exploitation de la Centrale nucléaire du Blayais à partir de 2030 (50 ans de service) et celle de Civaux 10 ans plus tard, la Région ne disposerait plus de moyen suffisant de production régionale d'électricité face aux besoins croissants. Il y a ainsi un risque de fragilité énergétique à partir de 2030 dû à l'arrêt d'un réacteur de la centrale nucléaire du Blayais, puis du second en 2031 et les deux derniers en 2033. Cet arrêt de la centrale nucléaire du Blayais provoquerait un effet « falaise » de l'offre électrique. Sachant que les EPR nouvelle génération annoncés ne seront pas mis en service avant 2035, et afin d'éviter de faire appel à l'importation d'électricité via les interconnexions électriques européennes, ou d'éviter que la Nouvelle-Aquitaine se trouve en une situation de fragilité électrique, il est essentiel de développer les moyens de production décentralisés dès à présent.

Mix énergétique régional par une valorisation diversifiée des EnR

1. Enjeux des EnR :

Enjeux positifs :

- 1 . Urgence de la décarbonation massive de l'économie. Il faut stopper l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) avec leurs conséquences dramatiques de court, moyen et long terme sur la biosphère et les populations humaines néo-aquitaines ou d'ailleurs. C'est une responsabilité éthique et humaine.
- 2 . Autonomie énergétique de la Nouvelle-Aquitaine et des autres régions françaises. Les conflits géopolitiques nationaux et internationaux de plus en plus exacerbés quant à l'accès aux ressources d'origine fossile et fissile dans le monde, prouvent l'importance de valoriser les propres ressources d'énergie renouvelable de son territoire. C'est une priorité sociale, sociétale et environnementale.

3 . Economiques, les EnR sont, dans nombre de secteurs industriels de la chaîne de valeur, le terrain d'innovations majeures et croisées donc de compétitivité économique. C'est une priorité pour l'emploi local non-délocalisable. De plus, les EnR sont un secteur d'avenir pour les talents des jeunes générations à la recherche d'un investissement professionnel qui ouvre des perspectives positives à leur avenir.

4 . Préservation de l'environnement dans une vision globale ou holistique et de long terme. Ainsi, il s'agit de permettre le développement des EnR avec l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité (Loi Biodiversité 2016¹), dans le respect de la séquence Eviter, Réduire, Compenser en priorisant, de facto, l'Évitement. Le SRADDET, à travers son objectif 51 sur les énergies renouvelables est explicite sur ce point : « Leur indispensable développement (les EnR) s'inscrit dans un objectif de préservation de l'environnement et tout particulièrement de la biodiversité et de gestion économe du foncier »

5 . La fin d'exploitation annoncée de certains réacteurs nucléaires de 1ère génération (900 MW) dans la décennie 2030, dont fait partie la CNPE du Blayais, montre l'urgence énergétique à implanter des infrastructures d'envergure de production d'électricité assurant un prix contenu et limitant les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Problématiques :

Les EnR, développées à l'échelle des besoins de la Région aux horizons futurs, représentent des installations de tailles qui peuvent apparaître considérables : la croissance des besoins à 2050 (+10 000GWh) représenterait environ 12 500 ha de panneaux photovoltaïques et environ 1500 éoliennes terrestres, si l'une de ces sources d'énergie devait y pallier. La fin de l'exploitation des centrales nucléaires du Blayais (25 300 GWh/an), en représenterait le double ou le triple.

Les enjeux de taille des installations, de leur insertion dans le paysage et au contact des riverains, leur compatibilité avec les usages humains et la biodiversité sont par conséquent considérables. Les mouvements de résistance contre les éoliennes terrestres sont malgré tout d'ores et déjà très virulents. Les questions de schéma territorial d'implantation, de concertation locale et d'acceptabilité sont stratégiques. Le littoral néo-aquitain faisant l'objet de très nombreux usages (pêche, plaisance, navigation de commerce, biodiversité...), cela vaudra pour l'éolien off-shore, comme pour les centrales à terre.

Opportunités

Les innovation et sauts technologiques réguliers, l'amélioration des rendements à puissance équivalente, l'apport du numérique pour la « gestion intelligente » des systèmes énergétiques sur l'ensemble de leur chaîne de valeur, la recyclabilité des matériels et équipements, l'attractivité pour le « verdissement » des investissements et les gains de compétitivité caractérisent les énergies renouvelables. De plus, le cadre européen et

¹ La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages définit et hiérarchise la séquence ERC en 3 phases : « éviter les atteintes à la biodiversité » à défaut, « en réduire la portée » ; enfin, en dernier lieu, « compenser les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées ». Ce principe doit « viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité ». Pour aller plus loin : voir article L. 110-1 du Code de l'Environnement. Source : Légifrance (legifrance.gouv.fr)

national facilite la décentralisation de l'énergie et l'investissement direct des collectivités territoriales et des citoyens dans les unités de production. Pour autant, toutes les énergies renouvelables n'ont pas encore atteint la maturité dont bénéficie l'éolien ou encore le photovoltaïque.

Pour répondre aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'électrification de la mobilité et des process industriels est indispensable. Aussi, il est indispensable d'accroître massivement la production d'électricité décarbonée en s'appuyant notamment sur l'éolien et le photovoltaïque. La Région souhaite que des efforts soient réalisés en termes d'innovation, notamment sur l'amélioration des rendements des cellules photovoltaïques. Cependant, les résultats de ces efforts ne seront pas significatifs et ne pourront pas répondre aux besoins de production d'ENR à court terme.

Par ailleurs, l'hydroélectricité reste contrainte en raison de son impact sur la continuité et la disponibilité des cours d'eau dans un contexte de réchauffement climatique. Il faut donc veiller à un mix énergétique diversifié.

2. Objectifs éoliens en mer

Le gisement éolien est différencié, de manière décroissante, du nord au sud de la Nouvelle-Aquitaine y compris pour sa façade maritime. D'importantes contraintes militaires obèrent, une partie du potentiel maritime exploitable notamment face aux départements de la Gironde et des Landes. Les objectifs de puissance installée (MWc) du SRADDET concernant l'éolien offshore sont de 1 100 MWc en 2030 et 2 600 MWc en 2050. Concernant la production énergétique (GWh), le SRADDET fixe les objectifs suivants : 3 850 GWh en 2030 et 9 100 GWh en 2050 en considérant les systèmes posés ou flottants.

La projection en production (GWh) ne tient pas compte des innovations technologiques futures qui pourraient permettre, à l'image de l'éolien terrestre, d'augmenter le rendement à puissance (MW) équivalente. La part de l'éolien en mer dans le mix énergétique régional des EnR, est fixée (production en GWh) à 6,7% en 2030 et 9,4% en 2050. L'éolien en mer constitue donc, y compris à moyen terme pour le développement de l'hydrogène vert, une des clefs du mix énergétique régional.

3. Projet éolien Oléron

L'Etat français a fixé des objectifs ambitieux de développement de la production électrique renouvelable dans sa Programmation Pluriannuelle de l'Energie (2020). Cette programmation s'appuie sur un développement massif de l'éolien en mer avec environ 3,5 GW attribués par appel d'offres entre 2020 et 2023 (puis 1 GW/an à partir de 2024). Les récentes annonces de l'Etat prévoient de doter la France d'une cinquantaine de parcs éoliens en mer pour viser 40 GW en service en 2050. Le projet éolien en mer en Sud-Atlantique, dont la maîtrise d'ouvrage du projet d'appel d'offres est assurée par l'Etat, s'inscrit dans ce cadre.

Un projet d'un gigawatt (1 000 MW) aura une emprise de 150 à 200 km² et produira l'équivalent de 9 à 10% de la consommation électrique régionale. La Région s'est fixé comme objectif dans le SRADDET, l'installation de 1 100 MW en 2030 et 2 600 MW en

2050. L'éolien en mer permettrait donc de couvrir environ 25% de la consommation électrique en 2050 en occupant environ 300 km² (140 à 180 éoliennes).

Economie maritime d'importance par le partage des atouts

1. Diversité des activités et des acteurs

La façade maritime de Nouvelle-Aquitaine mêle de multiples activités qui ont fait et font encore, avec des évolutions marquées, ses cultures et son particularisme de la baie de l'Aiguillon dans le Marais Poitevin à la baie de Chingoudy en Pays Basque. Les relations entre les différents secteurs économiques littoraux et maritimes sont nombreuses, complexes, interdépendantes, parfois conflictuelles mais aussi souvent complémentaires donc bénéfiques à un développement soutenable. C'est l'illustration même que la juxtaposition et la synergie de nombreuses activités sur un territoire contraint, changeant et fragile notamment sous l'influence des dérèglements climatiques est possible. Le SRADDET, à travers son objectif 6 sur l'économie de la pêche, des cultures marines et de l'aquaculture maritime et continentale, ne dit pas autre chose : « L'interaction complexe entre les activités aquatiques et leur milieu génère un système à l'équilibre fragile qui concerne tous les usages des territoires, et constitue donc un enjeu d'aménagement du territoire ».

Aussi, la préservation de l'équilibre socio-économique des activités existantes, notamment la petite pêche très présente sur le littoral charentais, qui contribue à la dynamique du territoire est essentielle. Précisons que la zone ciblée pour le projet de parc éolien est une zone privilégiée de la pêche artisanale côtière pour près de la moitié des navires néo-aquitains, à proximité immédiate du port de La Cotinière (2ème halle à marée régionale et 6ème française en valeur).

2. Croissance bleue en responsabilité

La Région a initié, dès 2016, une dynamique maritime dite de croissance bleue autour de 11 filières socioéconomiques dont celle des énergies marines renouvelables (EMR). L'un des enjeux à relever : « Permettre une utilisation durable des ressources, respectueuse de la biodiversité ». Pêche côtière, nautisme, conchyliculture, transports maritimes de matières premières et d'équipements, construction et réparation navales, activités portuaires, recherche scientifique, tourisme héliotropique et naturaliste,... sont autant d'activités économiques qui animent l'économie littorale et maritime tout au long de l'année mais également avec une saisonnalité propre à la plupart d'entre elles. La pression démographique sur le littoral néo-aquitain, la fragilité des écosystèmes côtiers et marins et les conséquences, déjà observables, des impacts de la pollution d'origine anthropique (continentale et rejets en mer) et du changement climatique, obligent à une vigilance particulière sur le développement des activités humaines en zone côtière et de pleine mer. Cette indispensable vision s'impose, aussi, à l'éolien en mer. Dans le cadre de l'élaboration des futures stratégies de Développement Local menée par les Acteurs Locaux (DLAL) au

titre des Fonds européens, les territoires littoraux de Nouvelle-Aquitaine sont invités à élaborer un volet dédié à l'économie bleue durable. Ce volet rassemblera l'ensemble des acteurs concernés et il est donc possible que les EnR et les projets éoliens fassent l'objet de réflexions communes, voire de propositions d'action dans ce cadre.

3. Impact emploi et activité

L'étude d'impact 2017 : « Activité - emploi d'un projet éolien en mer », pilotée par l'Agence de développement et d'innovation Nouvelle-Aquitaine a montré que 140 entreprises de Nouvelle-Aquitaine sont positionnées sur la chaîne de valeur des projets éoliens offshore. Les segments de la chaîne de valeur sur lesquels ces entreprises ont un fort potentiel de développement sont : études de site, opérations portuaires et logistiques, exploitation maintenance. Sur les autres segments le potentiel est plus faible. En termes de « contenu local » attendu de ce projet, cette étude nous apprend qu'il pourra varier entre 22,7 et 31 % de l'investissement global. La création et le maintien d'emplois liés au développement d'un parc éolien en mer sont particulièrement significatifs lors de la construction, l'exploitation - maintenance étant l'activité la plus porteuse sur le long terme en terme de création d'emplois. Les bases portuaires (et l'arrière-pays) en plus du stockage et de la logistique, pourraient développer des activités d'assemblage mécanique, électrique, électronique etc. Enfin, en 2021 l'association « Aquitaine Blue énergies » a été créée pour permettre aux entreprises régionales de maximiser les retombées locales de ce projet et des autres projets français.

4. Accompagnement à l'émergence d'une filière

Le projet éolien en mer en sud-atlantique constitue une opportunité pour l'ensemble des ports de commerce de la façade, et l'ensemble des chaînes logistiques locales.

En effet, le développement des EMR crée des besoins en infrastructures portuaires bien spécifiques, comprenant des surcharges admissibles et nécessitant de grands espaces. Or, de tels aménagements sont aujourd'hui insuffisamment disponibles sur la façade atlantique.

Le projet de parc sur le territoire représente donc un potentiel d'activités pour les ports de la Région, et plus particulièrement pour le Grand Port Maritime de La Rochelle (GPMLR), déjà positionné sur cette filière. En 2021, son trafic lié aux énergies marines renouvelables pour la construction du parc éolien en mer de Saint-Nazaire a connu une évolution significative, avec une trentaine d'escales.

La Région Nouvelle-Aquitaine apporte d'ailleurs un soutien financier à l'opération de mise en œuvre d'une plateforme Energies marines (EmR)t Colis Lourds de 3,9Ha située sur un site connecté à la zone logistique de la Repentie sur les fonciers du GPMLR. La Région sera attentive à tous projets d'infrastructures permettant d'accompagner l'émergence de la filière éolienne sur le territoire, en lien avec son ambition 4 de la feuille de route Neo Terra « Mobilités propres pour tous ».

5. Une plateforme électrique multi-usages en mer : source d'innovation

La mise en place d'infrastructures en mer permettra de favoriser l'innovation dans le domaine maritime et d'améliorer la connaissance du milieu marin. Par exemple, RTE devrait installer un poste de transformation électrique en mer. Il propose d'en faire un site de recherche / développement à destination des laboratoires ou entreprises néo-aquitaines investies dans la Croissance Bleue.

Espaces naturels d'exception pour la biodiversité et les activités halieutiques

1. Liens terre-mer fructueux

La partie littorale et marine néo-aquitaine est particulièrement riche de plusieurs estuaires, îles et pertuis et plateaux de haut-fond. Cette spécificité crée d'innombrables et conséquents liens terre-mer à l'origine d'une production biologique élevée de phyto et zooplancton, celle-ci alimentant des chaînes trophiques d'importance pour la diversité des écosystèmes estuariens et marins, y compris éloignés de la bande littorale. Conséquence : la biodiversité marine y est exceptionnelle, devenant habitat permanent, refuge saisonnier, espace de transit, site de reproduction, nourricerie, lieu d'alimentation, ... pour notamment des populations de poissons, de mammifères marins et d'oiseaux. Cette richesse biologique est particulièrement valorisée par les activités professionnelles de pêche côtière et de conchyliculture et la pêche de loisirs. Elle est aussi à l'origine du classement de plusieurs grands secteurs en zone de protection spéciale pour les oiseaux (ZPS) / Natura 2000 (Pertuis charentais-Rochelais), en zone de conservation spéciale habitats (ZSC) / Natura 2000 (Pertuis charentais) et en parc naturel marin (Estuaire Gironde et des pertuis charentais).

2. Haut-lieu de la biodiversité régionale

Les espaces littoraux et marins néo-aquitains sont un carrefour ornithologique d'importance internationale pour nombre d'espèces tant terrestres, côtières que de haute-mer du fait de leur richesse trophique et de leur situation à mi-parcours entre le nord de l'Europe et le sud du continent africain (zone biogéographique de l'Ouest-paléarctique). La zone considérée par le projet de parc éolien en mer est donc empruntée à des saisons différentes, voire toute l'année selon le cycle de vie des espèces pélagiques : Fulmar boréal, Pingouin Torda, Guillemot de Troil, Océanite tempête, Fou de Bassan, Puffin des Baléares, Mouette pygmée, ... ou côtières : goélands, sternes, limicoles et passereaux que ces espèces soient sédentaires, migratrices ou erratiques. Enfin, le golfe de Gascogne constitue un haut-lieu de l'hivernage des oiseaux marins pélagiques. Les associations environnementalistes, et notamment la Ligue de Protection des Oiseaux, sont particulièrement mobilisées.

De plus, la zone considérée est également majeure pour la mégafaune marine (mammifères marins et tortues). 19 % des mammifères marins du monde sont observés dans le golfe de Gascogne comme le Dauphin commun, le Marsouin ou encore le Grand dauphin. Par ailleurs, plusieurs espèces de tortues marines dont la Tortue Luth, espèces migratrices au long-cours, fréquentent régulièrement le secteur nord-néo-aquitain et notamment les eaux chaudes des pertuis charentais en saison estivale.

3. Support d'une activité de pêche durable

La bande côtière, abondante en espèces halieutiques à haute valeur ajoutée, constitue une zone essentielle pour la pêche et l'aquaculture (ostréiculture, conchyliculture) néo-aquitaine. En particulier dans les eaux bordant le littoral charentais, où opèrent près de la moitié des navires de la Région, pour une pêche exclusivement artisanale et côtière.

Face aux exigences environnementales et réglementaires successives, les pêcheurs n'ont cessé d'adapter leurs pratiques pour diminuer l'impact environnemental. Ainsi, les activités de pêche actuelles s'inscrivent dans le cadre d'une réglementation stricte européenne et nationale permettant d'assurer la préservation des ressources et le développement durable des activités.

Au-delà de l'activité de pêche, une importante économie maritime en dépend largement : la commercialisation au travers des trois criées de Charente-Maritime (Chef de Baie à La Rochelle, La Cotinière à Oléron et Royan), les activités portuaires, la construction et la réparation navale.

4. Support d'une activité touristique durable

Les activités touristiques maritimes et les activités en lien avec le littoral font l'attractivité touristique de la Nouvelle-Aquitaine et son positionnement de première destination touristique des clientèles françaises. Le littoral charentais possède sur sa façade des atouts indéniables avec l'accueil de croisiéristes notamment à La Rochelle et avec la présence de 52 ports dans le département de la Charente-Maritime. L'activité de plaisance et ses services est l'une des premières économiques de ce département permettant de créer de l'emploi et de la valeur sur le territoire.

CONCLUSION

VISION GLOBALE DU PROJET

1. Intérêts

Contribution à l'objectif de neutralité carbone à 2050 ;
Contribution à l'objectif d'autonomie énergétique régionale ;
Montée en compétence de l'écosystème régional EnR ;
Diversification de l'industrie navale et des compétences portuaires (surveillance, maintenance et logistique) ;
Emplois non-délocalisables.

2. Questionnements

Extension, début décembre 2021, de l'espace potentiel du projet (300 à 742 km²) ;
Garanties sur l'application de la séquence ERC dans un but d'absence nette de perte de biodiversité et l'absence d'impact sur les habitats et les espèces, notamment sur les

espèces protégées telles que les oiseaux marins et les mammifères marins (espèces emblématiques) sans oublier toutes les composantes de l'écosystème (espèces et habitats benthiques, pélagiques...) à toutes les phases du projet (construction, exploitation, démantèlement) ;

Préservation de l'équilibre socio-économique des autres activités maritimes se partageant l'accès à l'espace, au premier chef la petite pêche côtière artisanale (navires de moins de 12 mètres) qui valorise les débarquements dans les criées de Chef de Baie La Rochelle, La Cotinière et Royan principalement ;

Possibilités de développement des cultures marines à proximité des zones équipées ;

Garantir la prise en compte du paysage et l'étude des impacts paysagers (esquisses des vues lointaines et rapprochées, prise en compte des cônes du vue etc...)

3. Les conditions favorables

Complémentairement aux questionnements de la Région et face au projet d'envergure : « Projet éolien en mer en Sud-Atlantique » et à d'autres projets qui pourraient émerger dans l'avenir, la Région Nouvelle-Aquitaine expose, ici, les conditions qui lui paraissent nécessaires pour que ce type de projets garantisse à la fois des retombées économiques durables, la préservation des écosystèmes et les activités socio-économiques existantes notamment la pêche professionnelle :

- Associer étroitement, donc au cœur de la gouvernance du projet, l'ensemble des acteurs de l'économie maritime et les acteurs de la préservation de l'environnement pour la définition des zones et des modalités d'accès acceptables tout au long du processus de conception, de la durée d'exploitation et de la phase de démantèlement ;
- Un projet innovant et exemplaire en termes de préservation de la biodiversité, en appliquant la séquence ERC,
- Développer les liens avec les universités régionales afin de favoriser les innovations avec les laboratoires de recherches de NA (plateforme électrique multi-usage en mer, ...),
- Prioriser un usage local de l'électricité permettant par exemple aux bailleurs sociaux, entreprises régionales de bénéficier de l'électricité verte produite à prix compétitif sur le long terme sous forme de contrat de gré à gré (Green Corporate PPA) ;
- Faire que la filière pêche bénéficie de manière directe de la production électrique du parc éolien offshore : envisager des bénéfices à moyen terme sur la production de froid à terre (tour à glace, stockage froid des produits de la pêche, etc), et à plus long terme sur l'évolution des modes de propulsion des navires (électrique, hydrogène),
- Encourager une appropriation locale par les collectivités et les citoyens afin qu'ils soient juridiquement parties prenantes en terme de gouvernance y compris jusqu'à une possible participation au capital ;
- Favoriser le tissu économique régional : le projet doit être une opportunité pour développer des partenariats avec les entreprises locales.